

LA MAISON DES ABEILLES / PAIN D'EPICE DU QUERCY

ROUTE DE CARENNAC

FACTURE N° 202503.050

46110 BETAILLE

Code comptable : 4111290000
Commercial : Adrien FERNANDEZ
Certification : QUAL-PEFC -COC-13774

Villefranche de Rouergue, le 21 mars 2025

Quantité	Désignation	Montant H.T.
45 000	DEPLIANTS PAIN D'EPICES du QUERCY + MAISON DES ABEILLES DEVIS N° 015724/ Dossier N° 202503.0076 25 000 x PAIN d'EPICES DU QUERCY Format fini : 14.80 x 21.00 cm Format ouvert : 44.40 x 21.00 cm Papier : Couché Brillant 135 g/m ² Eléments fournis : fichiers numériques Impression : Quadri recto/verso Façonnage : 6 pages / 2 plis roulés 20 000 x Dépliant 6 pages Format fini : 10.00 x 21.00 cm Format ouvert : 30.00 x 21.00 cm Papier : Couché Brillant 135 g/m ² Eléments fournis : fichiers numériques Impression : Quadri recto/verso Façonnage : 6 pages / 2 plis roulés Poids théorique d'un exemplaire : 10.77 g. Mise sous bande par 50 ex./Carton au poids/Sur palette protégée Livraison : LA MAISON DES ABEILLES / PAIN D'EPICE DU QUERCY 46110 - BETAILLE France	1 893.00

TOTAL HT	Base TVA EUROS	% de TVA	Montant TVA	TOTAL TTC EUROS
1 893.00	1 893.00	20.00	378.60	2 271.60
En votre aimable réglemant Virement à 30 jours			ACOMPTE(S) NET A PAYER	2 271.60
soit le 30.04.25				

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations que le CLIENT pourra être amené à commander à la *Société GRAPHO12 IMPRIMEUR*, société anonyme au capital de 200 108 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le N°322 705 633 00020 et dont le siège social est situé : 30 Les Gaillagues - Saint- Rémy - 12200 Villefranche de Rouergue. Nos relations contractuelles sont régies par les usages professionnels et l'Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication (UNIC) qui sont précisés par nos conditions particulières de vente reproduites ci-dessous. Toutes démarches commerciales avec la *S.A. GRAPHO 12 Imprimeur* à Villefranche de Rouergue impliquent de nos clients et prospects l'acceptation sans réserve et de façon irrévocable, de nos conditions générales de vente et d'exécution. Celles-ci sont réputées admises et connues du client dès la signature du devis, lesquelles sont jointes à nos devis et peuvent être fournies à tout moment. La qualité de nos relations dépend pour une large part du respect réciproque de nos usages et de nos engagements.

COMMANDES - PRIX : Pour tous travaux à réaliser, un devis est soumis à la clientèle. Le retour de ce document dûment rempli et signé constitue un engagement de fabrication, de même qu'un Bon de commande signé et daté, ou même la confirmation de commande. Le prix indiqué sur le devis est valable durant 2 mois, sauf modification du descriptif par le client. Tous travaux préparatoires engagés à la demande du client peuvent faire l'objet d'une facture s'il n'est pas donné suite dans un délai d'un mois, à compter de leur présentation.

BON A TIRER – TRACEUR :

La signature du client sur le Bon à Tirer ou Traceur vaut acceptation de l'impression ou de la mise en production en l'état. Tout retraitage ou nouvelle mise ne production occasionnés par des anomalies ou erreurs non signalées par le Client seront intégralement à la charge de celui-ci. Le Bon à Tirer signé par le client dégage la responsabilité de l'imprimerie Grapgho12, sous réserve des corrections portées sur le Bon. Les corrections d'auteur seront facturées à part au Client , en fonction du travail demandé et du temps passé.

FACTURATION : Sauf accord particulier, nos travaux sont payables à la livraison au domicile de l'entreprise. Les clients pouvant prétendre au taux réduit de la T.V.A. doivent en fournir la justification. Sauf convention particulière, aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard ou défaut de paiement d'une échéance ou de refus d'acceptation de traite, la totalité des sommes dues devient immédiatement exigible (art.5 *) et pourra faire l'objet d'une pénalité de retard dont le montant est au moins équivalent à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, ainsi que le remboursement T.T.C. des frais liés aux dépenses de recouvrement engagées par la Société. Tout retard de paiement donnera lieu, en plus de pénalités de retard au versement d'une indemnité forfaitaire pour recouvrement au profit de GRAPHO12, d'un montant de 40€.

ASSURANCE : Tous les documents, éléments de fabrication et marchandises appartenant au client et remis à la Société pour stockage, doivent être assurés par lui seul, qui en connaît la valeur, et abandonne tout recours contre la *S.A. GRAPHO 12 Imprimeur*.

LIVRAISON - TRANSPORT : Tout retard du fait du client à l'un des stades de la chaîne graphique ou résultant de circonstances exceptionnelles ou indépendantes de notre volonté est de nature à retarder la livraison, et ne peut donner lieu à des dommages-intérêts. Sauf stipulation expresse, les délais fournis sont communiqués à titre indicatif. Leur non-observation ne peut motiver un refus de la livraison ou du paiement de la facture et ne peut engendrer des indemnités pour retard. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Pour toute livraison, il appartient à ce dernier d'en vérifier le contenu et d'exercer son recours contre le transporteur, en cas de perte, avarie ou retard dans les formes et délais indiqués par la loi. Dans tous les cas, le client est tenu de vérifier toutes les marchandises à la réception avant d'en faire usage et d'en fournir l'intégralité en cas de litige, à titre de preuve, sans quoi la *S.A GRAPHO12* ne pourrait effectuer les démarches qui s'imposent.

DELAÏ DE CONSERVATION : Tout support intervenant dans la fabrication de produits imprimés sont conservés par l'entreprise pendant une durée de trois ans après mise à la disposition du tirage au client, sauf accord particulier. Au-delà de cette période, ces supports seront détruits.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 85-98 du 25 janvier 1985, la *S.A. GRAPHO 12 Imprimeur* reste propriétaire des biens vendus en l'absence de paiement effectif de l'intégralité du prix convenu (hormis la remise d'un titre créant obligation de payer - traite ou autre), et peut faire usage de la clause de réserve de propriété.

CLAUDE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION : Un litige ne sera recevable et admis que s'il est notifié dans les 8 jours suivant la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de litige, il est fait attribution de juridiction auprès du TRIBUNAL DE COMMERCE DE RODEZ qui sera seul compétent quels que soient la nature, la cause ou le lien du litige, même en cas de pluralité des défenseurs ou d'appel en garantie.

AUTRES DISPOSITIONS :

- L'entreprise s'oblige à fournir une réalisation exécutée selon les règles usuelles et les tolérances propres à cette activité. Les tons indiqués ne peuvent être reproduits qu'en fonction de l'état de la technique au jour de la commande. En raison des aléas de fabrication pouvant survenir, la *S.A. GRAPHO 12 Imprimeur* est tenue de mettre à la disposition de son client plus ou moins 2 à 10 % du tirage (art.46*).

- La passation d'une commande portant sur la reproduction d'un objet qui bénéficie de la protection des lois sur la propriété artistique, implique de la part du client, (art.18*), l'affirmation de l'existence d'un droit de reproduction graphique à son profit. En conséquence, il garantit la *S.A. GRAPHO 12 Imprimeur* contre toute contestation dont ce droit de reproduction pourrait être l'objet.

- La *S.A. GRAPHO 12 Imprimeur* ne peut être tenue pour responsable du caractère inexploitable des éléments fournis, par sa clientèle, pouvant être engendrés par les transferts de données, les conversions de différents formats d'images, les substitutions de polices de caractères lors d'un transfert de logiciel etc... De même, pour les opérations de flashage effectuées en interne qui ne feraient pas l'objet d'une impression au sein de nos ateliers.

- La *S.A. GRAPHO 12 Imprimeur* reste propriétaire des instruments de fabrication qu'elle a créés (maquettes, films, clichés, découpes et autres éléments), sauf convention expresse entre les parties. Il en est de même pour les créations, dont elle se réserve les droits d'auteur qui en découlent.